

Jeudi 1^{er} décembre 2022

Visite diagnostique du quartier de la Bergerie avec :

les services de la Ville de Saint-Herblain, de Nantes Métropole et le bailleur social Atlantique Habitations
et des habitants du quartier, membres du collectif.

Participaient à cette visite sur site :

Augustin Blin-Le Chat Responsable de Cabinet, Maëlle Bossy DPNE¹ et Aziz Zaouat Ville Saint-Herblain,
Christophe Braud de Nantes Métropole, Pôle Loire Chézine,
Madani Belkhir d'Atlantique Habitations,

Représentants des habitants du quartier de la Bergerie :

Danielle Larrazet, Marie Grenier, Josiane Périot, Jean Yves Penard, Gérard Chevalier

~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Début de la visite du quartier 16h00.

Compte rendu des habitants	Points consignés par les services techniques
<p><u>Espaces verts et espaces de jeux</u></p> <p>- Les espaces verts dont l'entretien est aujourd'hui délaissé ont été identifiés ainsi que leurs propriétaires : mairie, métropole et bailleur ont convenu de les entretenir à nouveau. A noter que quelques uns demeurent propriété d'associations syndicales libres.</p> <p>La parcelle 305, devant les immeubles n'est plus entretenue depuis des années ; c'est le gros point noir du quartier. Selon la mairie c'est la propriété du bailleur, lequel, après vérification, conteste le propos.</p> <p>- La taille et/ou l'élagage des arbres (ou encore la contention des racines affleurantes) qui bordent les voies de circulation n'est pas effectuée régulièrement. La densité et la hauteur des arbres limitent l'ensoleillement de certaines maisons et jardins (rue de la Bergerie notamment).</p> <p>Mme Bossy a exposé la « politique » de la collectivité concernant les arbres : les protéger, limiter l'élagage, ne pas endommager leurs racines... Outre les arbres qui bordent la rue</p>	<p>Mme Bossy a transmis une carte de domanialité² des espaces verts avec des annotations explicatives.</p> <p>Parcelle 87 (entre la rue Bichat et la rue du Bois de Lagland) projet possible pour du jardinage citoyen en cours de réflexion par DPNE (<i>Direction des paysages de la nature et de l'espace public</i>).</p>

¹DPNE Direction des paysages de la nature et de l'espace public

²La domanialité désigne le régime juridique auquel sont soumis les biens qui appartiennent aux personnes morales de droit public.

<p>de la Bergerie, une rangée d'arbres très hauts appartient au CHU, la ville n'a pas autorité sur cet espace.</p> <p>Nous entendons cette approche mais soulignons néanmoins que l'entretien des arbres n'est pas régulièrement effectué (taille des branches basses, des branches mortes et élagage lorsque c'est nécessaire...).</p> <p>Nous faisons observer que l'aire de jeux située à proximité des immeubles n'est ni entretenue ni adaptée aux enfants de deux à quatre ans auxquels elle est destinée. Ces jeux sont bien la propriété de la mairie qui en a assuré le remplacement, il y a quelques années. Madame Bossy semble circonspecte sur le fait qu'ils ne soient pas adaptés aux enfants en bas âge.</p> <p>Nous soulignons l'absence d'aire de jeux pour les enfants plus âgés et l'absence d'espaces de convivialité : bancs, tables, terrains de boules...</p>	<p>Sur le plan de domanialité, l'observation suivante a été formulée : « <i>requalification à prévoir dans le cadre d'un projet d'équipement global dans le quartier. En cours de réflexion à la DPNE.</i> »</p>
<p style="text-align: center;"><u>Propreté</u></p> <p>Nous avons demandé l'entretien des poubelles à proximité des espaces publics et des parkings, et que de nouvelles poubelles soient installées là où elles manquent.</p> <p>Les représentants des collectivités ont entendu mais objecté que la pose des poubelles ne constituait pas un problème, par contre leur vidage et leur entretien si.</p> <p>Le dépôt d'encombrants est récurrent à côté des conteneurs près des immeubles, et déborde même par moment de l'autre côté de la rue.</p> <p>En outre, il nous est rappelé qu'un RV préalable est à prendre avec Nantes Métropole avant de déposer des encombrants, et tout dépôt sauvage est à signaler à Nantes Métropole.</p> <p>A notre demande, un point sera fait sur le nombre de containers à verre à proximité des immeubles.</p>	<p>Les containers apport à volonté (2 seront retirés en février 2023).</p>
<p style="text-align: center;"><u>Voirie et réseaux</u></p> <p>- Le principe de l'enlèvement des barrières et des boîtiers aux entrées du quartier est acté. La rapidité de réalisation, moins !!!</p> <p>- Les ennuis récurrents sur le réseau des eaux usées (obturations, odeurs sur la voie publique et dans certaines habitations) ont été soulignés. Il nous a été répondu qu'il était difficile de définir quelle était la nature des problèmes et qui doit en assurer la maintenance.</p>	<p>Les boîtiers seront retirés en juin 2023.</p>

<p>- Concernant l'éclairage public, nous avons souligné le défaut d'entretien, certains lampadaires ont été ôtés et l'arrivée électrique au sol est protégée par un simple plot, des armoires de connexion sont dépourvues de porte.</p> <p>- Très grosses difficultés sur le réseau téléphonie et fibre : il nous a été conseillé en cas de problème de fibre de demander au technicien de faire une notification à "XP fibre".</p> <p>- Les problèmes de voirie semblent les plus compliqués : difficultés d'élargir des trottoirs sur certaines portions, bien qu'ils ne soient plus aux normes, coûts d'aménagements... Les services techniques nous disent que Nantes métropole, dans certains quartiers, étudiait des possibilités de plan de circulation avec des voies à sens unique. Pourquoi pas à la Bergerie ?</p> <p>Concernant l'utilisation de la rue de la Bergerie et de la Chauvinière par des véhicules en transit (extérieurs au quartier) souhaitant gagner du temps en évitant 3 ronds-points, les représentants de la mairie ont évoqué la possibilité d'affichage d'une vitesse limitée à 30 et la pose de « ralentisseurs chicanes ».</p> <p>Globalement pour signaler des problèmes techniques, les représentants des collectivités nous ont invités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les signaler par téléphone ou sur le site de Nantes Métropole Loire-Chézine, - ou sur l'application "<i>Nantes dans ma poche</i>". 	<p>Éclairage : le Pôle Loire Chézine est intervenu ou va intervenir pour les candélabres.</p> <p>Circulation-stationnement : proposition de réduire la vitesse rue de la bergerie, le Pôle Loire Chézine va étudier la question ?</p>
<p style="text-align: center;"><u>Abords d'immeubles</u></p> <p>Les deux personnes des collectifs ont pu voir plus précisément avec le représentant du bailleur, leurs problèmes spécifiques.</p> <p>Nous avons exprimé auprès de ce dernier et des représentants de la mairie que nous souhaitons que cela aille au-delà d'une simple écoute ponctuelle.</p>	<p>Abord d'immeubles Atlantique Habitations : entretien des halls d'immeubles, les marches, enlèvements des voitures épaves y compris la caravane.</p> <p>Les locataires seront associés aux réunions des travaux prévus par le bailleur en 2023.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Espaces d'animation</u></p> <p>(local associatif, local jeunes, terrain de basket, terrain de foot)</p> <p>Nous avons encore manifesté notre préoccupation pour ne pas dire plus sur le local associatif et le local jeunes.</p>	

Nous demandons qu'un projet global, soit élaboré en collaboration avec les habitants du quartier.

Il semblerait qu'une telle opération soit à l'étude.

Boulevard Marcel-Paul

- La circulation sur le boulevard Marcel Paul pose des problèmes :

- de sécurité pour les habitants, liée à une vitesse excessive,
- et de densité de flux rendant les sorties du quartier difficiles à certaines heures.

- de nuisances sonores.

Deux habitants du quartier (proches du rond-point de sortie de la rue de la Bergerie) se sont joints à notre délégation à ce moment de la visite pour évoquer les problèmes de circulation.

Il nous a été précisé qu'un réaménagement en « boulevard urbain » était envisagé à compter de 2026.

Conclusion

Les points structurels devront être revus lors de la réunion de quartier avec le maire pour être intégrés dans un plan de réaménagement plus global du quartier.

Mais d'après le cabinet du maire représenté par Monsieur Augustin Blin-le Chat, aucun réaménagement important du quartier ne pourra être envisagé au cours de la présente mandature.

Nous avons bien évidemment réagi à ce propos.

La réunion sur site s'est terminée à 19h15.